

## COMMISSION DU PORT DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Marine (M. Duranleau) touchant certaines dépêches parues dans les journaux. A-t-on demandé, reçu ou accepté la démission des commissaires du port de Vancouver?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, jusqu'à ce jour il ne m'est parvenu aucune démission de la part des commissaires du port de Vancouver. Peut-être serai-je plus en état, demain, de dire quelle est, au juste, la situation.

## TERRE-NEUVE

## COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR SA SITUATION, PRÉSENTE ET FUTURE, DANS LE DOMAINE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au Gouvernement s'il a l'intention de déposer le rapport Amulree sur l'île de Terre-Neuve, et alors quand ce rapport sera déposé sur le bureau de la Chambre?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avions pas l'intention de le déposer. Ce rapport ne concernait aucunement les opérations administratives de notre Gouvernement. Le gouvernement canadien fut prié de désigner un commissaire pour siéger aux côtés des délégués de la Grande-Bretagne et de Terre-Neuve. C'est de ce chef qu'il nomma M. Magrath.

## AIDE AUX CHOMEURS

## SERVICES DES MÉDECINS À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. HOWDEN (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement est-il au fait de la démarche récente du corps médical de Winnipeg concernant les soins fournis auparavant aux familles qui sont soutenues par l'assistance publique. S'il en est averti, compte-il, au besoin, intervenir afin d'assurer à ces gens les soins nécessaires?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des représentants de la profession médicale m'ont vu à Ottawa, voilà quelques semaines, et dans la suite il leur a été exposé qu'il n'y avait pas lieu de croire que les provinces manqueraient à leur devoir constitutionnel en ce qui concerne la santé de leurs citoyens. La chose a été affir-

mée et réaffirmée si souvent qu'il est difficile de comprendre qu'une question nous soit posée à ce sujet.

## LOI DE LA MARINE MARCHANDE

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je prie le ministre de la Marine (M. Duranleau) de nous dire s'il a l'intention de modifier, cette année, la loi de la marine marchande?

L'hon. ALFRED DURANLEAU (ministre de la Marine): La question est à l'étude.

M. MacINNIS: Quand obtiendrons-nous la réponse?

L'hon. M. DURANLEAU: D'ici quelques jours. Nous attendons des renseignements d'autres parties de l'empire afin que la loi soit uniforme dans la mesure du possible.

## DISCOURS DU TRÔNE

L'adresse en réponse au discours du trône est proposée par M. Gobeil, appuyée par M. Barber.

La Chambre passe à l'examen du discours de S. Exc. le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. SAMUEL GOBEIL (Compton) propose:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement.

(Traduction) Monsieur l'Orateur, représentant d'un comté qui renferme un grand nombre d'électeurs anglophones, qu'il me soit permis au début d'exprimer pendant quelques minutes, dans leur langue maternelle, ma profonde fierté d'avoir été choisi pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Ce n'est pas, je m'en rends bien compte, mon humble personnalité qui me rend digne de cet honneur, mais mon titre de représentant de cette petite Suisse canadienne des Cantons de l'Est de la province de Québec qui, en 1930, a élu six députés comme soutien des principes politiques de l'illustre chef dont nous sommes si fiers.

Les premiers colons des Cantons de l'Est et, en particulier du comté de Compton, étaient des Britanniques d'origine anglaise, écossaise et irlandaise. Lors de la déclaration de l'indépendance américaine, plusieurs loyalistes désireux de vivre sous la protection de l'Union Jack ont émigré dans la partie orientale de notre province. Parmi eux se trouvait un homme qui se révéla un vrai chef, aux idées élevées, et qui contribua plus que quiconque à donner à cette région de notre province son caractère spécial bilingue. Cet